**Vœu déposé par la liste FSU au conseil d’administration du 10 février 2021**

**Non à la découpe de la Fonction publique**

Le projet de loi 4D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification) a été présenté sans aucune concertation préalable aux organisations syndicales de la Fonction publique le 17 décembre. **Les représentants du personnel de la liste FSU dénoncent** le fait qu’une nouvelle phase de **décentralisation** soit entreprise sans qu’aucun bilan des précédentes n’ait été réalisé.

Cette loi prévoit que les services de la santé scolaire soient décentralisés aux départements pour les réunir avec les moyens des PMI. Ce projet signerait l’abandon d’une politique de santé définie dans le cadre de l’Éducation Nationale et signifierait pour les médecins, infirmièr-es scolaires et conseiller-es de santé un transfert vers la Fonction publique territoriale et la dislocation de leur collectif de travail.

Cette mesure accentuera les disparités territoriales relatives à la prise en charge des élèves et affaiblira le lien entre la promotion de la santé, les actions éducatives, les enseignements et l’ensemble de la communauté éducative.

Présent.e sans discontinuer dans les établissements scolaires au sein des équipes pédagogiques et éducatives depuis 1947, l’infirmier.e de l’Éducation nationale contribue à lutter contre les déterminismes sociaux, les inégalités territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, accueille tout élève qui le-la sollicite pour quelque motif que ce soit, y compris d’ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu’il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Par leur présence et leur travail au quotidien au contact des équipes éducatives et enseignants, les personnels de santé scolaire sont des maillons essentiels qui favorisent la réussite scolaire de tous-tes les élèves.

Après l’orientation scolaire décentralisée en grande partie aux Régions, c’est un nouveau mauvais coup porté au service public au détriment des élèves et leurs familles

Nous regrettons que le contexte de la crise sanitaire n’ai pas fait prendre conscience à notre gouvernement de l'absolue nécessité de la présence des infirmier.es au sein des établissements scolaires, présence qu'il conviendrait au contraire de renforcer massivement.

Les gestionnaires des EPLE, seraient quant à eux placés « sous l’autorité fonctionnelle des collectivités territoriales » niant totalement leur indépendance et leur autonomie pour les placer sous la tutelle de politiques définies à l’échelle régionale au gré des alternances électorales. Pour nous, la gestion des établissements doit rester une compétence de l’état : c’est l’Etat qui est le mieux à même de lutter contre les inégalités territoriales à l’échelle du territoire national et il nous semble un gage de bonne gestion et d’équilibre que d’avoir ce double regard représentant de l’état/ collectivité territoriale dans la gestion financière des établissements.

**Pour toutes ces raisons les élus du personnel soutenus par la FSU demandent l’abandon de ces projets de réforme.**